



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

SESSION DE PRINTEMPS 2021

2021-1-DGAFP-QCM-P

CONCOURS EXTERNE – CONCOURS INTERNE – TROISIÈME CONCOURS

CORRIGE

Les bonnes réponses sont entourées en rouge

Deuxième épreuve : questionnaire à choix multiples

Durée : 1 heure 30 – Coefficient 2

Extrait de l'arrêté du 28 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature, la durée, le programme des épreuves et la discipline des concours d'entrée aux IRA (art. 3) :

« La deuxième épreuve d'admissibilité consiste en un questionnaire à choix multiples visant à vérifier les connaissances du candidat en matière de culture administrative et juridique, de finances publiques, d'organisation, de fonctionnement et de politiques des institutions européennes et de culture numérique, ainsi que son aptitude à la décision par le biais, le cas échéant, de mises en situation.

Elle comprend un nombre maximal de 120 questions, dont les deux tiers au plus relèvent de la culture administrative et juridique et des finances publiques. [...] »

CONSIGNES

Le sujet comporte 19 pages numérotées de 2 à 19.

Le QCM est composé de ~~120~~ questions ainsi réparties :
116

Culture administrative et juridique :	57. 60	questions (n° 1 à 60)
Finances publiques :	20	questions (n° 61 à 80)
Organisation, fonctionnement et politiques des institutions européennes : ...	19. 20	questions (n° 81 à 100)
Culture numérique :	20	questions (n° 101 à 120)

Pour chaque question, une seule réponse est possible.

La réponse est apportée sur la grille en cochant la case (A., B. ou C.)
correspondant au choix du candidat.

Barème :

Bonne réponse :	+1 point
Mauvaise réponse :	-1 point
Abstention :	0 point

N.B: les questions n°7, n°12, n°32 et n°90 ont été annulées par décision des présidents de jury.

TRÈS IMPORTANT

- **Aucun document n'est autorisé durant cette épreuve.**
- **Avant de commencer cette épreuve, il vous est recommandé de vérifier le sujet et, le cas échéant, de signaler immédiatement aux surveillants toute anomalie (page manquante, document illisible, etc.).**
- **Les réponses aux questions doivent être complétées sur la grille dédiée, qui seule sera corrigée. Il est interdit aux candidats de signer la grille ou d'y mettre un signe quelconque pouvant en indiquer la provenance.**
- **Le présent sujet doit impérativement être remis, conjointement avec la grille, avant de quitter la salle.**

Culture administrative et juridique

1. La question prioritaire de constitutionnalité :
 - A. peut être posée par tout citoyen ayant eu connaissance d'une disposition réglementaire portant atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit
 - B. peut être posée en l'absence de tout litige
 - C. s'applique à une loi déjà entrée en vigueur
2. Le discours du Président de la République devant le Parlement réuni en Congrès est suivi :
 - A. d'un débat avec vote
 - B. d'un débat sans vote, sans sa présence
 - C. d'un débat sans vote, en sa présence
3. Dans la hiérarchie des normes, les principes généraux du droit auxquels se réfère le juge administratif se situent :
 - A. au-dessus du bloc législatif et au-dessous du bloc conventionnel
 - B. au-dessus du bloc réglementaire et au-dessous du bloc législatif
 - C. au-dessous du bloc réglementaire
4. Hors cas d'urgence, le Conseil constitutionnel doit statuer sur la constitutionnalité d'une loi avant sa promulgation dans un délai de :
 - A. deux mois
 - B. quinze jours
 - C. un mois
5. Les députés sont élus au :
 - A. suffrage universel direct, scrutin majoritaire à deux tours
 - B. suffrage universel indirect, scrutin majoritaire à deux tours
 - C. suffrage universel direct, scrutin proportionnel à deux tours
6. Les membres du Conseil constitutionnel sont nommés pour :
 - A. un mandat de six ans
 - B. un mandat de neuf ans
 - C. à vie
7. ~~Un projet comme une proposition de loi doivent notamment comprendre, de façon obligatoire :~~
 - ~~A. les dispositions législatives rédigées en articles, une étude d'impact et un exposé des motifs~~
 - ~~B. les amendements déposés par les parlementaires et adoptés par les deux assemblées~~
 - ~~C. les dispositions législatives rédigées en articles, une étude d'impact et l'avis du Conseil d'Etat~~
8. Le référendum d'initiative partagée permet à une proposition de loi :
 - A. présentée par au moins un cinquième des membres de l'Assemblée nationale, d'être inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée si elle est soutenue par 10 % des électeurs
 - B. présentée par au moins la moitié des membres du Parlement, d'être inscrite à l'ordre du jour des assemblées si elle est soutenue par au moins trois millions d'électeurs
 - C. présentée par au moins un cinquième des membres du Parlement, d'être inscrite à l'ordre du jour des assemblées si elle est soutenue par 10 % des électeurs

9. La Cour de justice de la République est compétente pour juger de la responsabilité pénale à raison des actes accomplis dans l'exercice des fonctions, qualifiés de crimes ou délits au moment où ils ont été commis :
- A. du Président de la République
 - B. des membres du Gouvernement
 - C. des membres du Gouvernement et des parlementaires
10. Selon l'article 8 de la Constitution, les membres du Gouvernement sont nommés par :
- A. le Président de la République sur proposition du Premier ministre
 - B. le Premier ministre sur proposition du Président de la République
 - C. le secrétaire général du Gouvernement
11. Un député représente :
- A. sa circonscription d'élection
 - B. la Nation
 - C. le département où il a été élu
12. ~~Selon l'article 32 alinéa 1^{er} de la Constitution, l'initiative des lois appartient concurremment au Premier ministre et :~~
- ~~A. aux membres du Parlement~~
 - ~~B. au Président de l'Assemblée nationale~~
 - ~~C. au Président de la République~~
13. Selon l'article 72 de la Constitution, dans les collectivités territoriales de la République, le représentant de l'Etat représente :
- A. le Premier ministre
 - B. le ministre de l'intérieur
 - C. chacun des membres du Gouvernement
14. Selon l'article 72-3 de la Constitution :
- A. la République française reconnaît les peuples d'outre-mer, dans un idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité
 - B. la République reconnaît, au sein du peuple français, les populations d'outre-mer, dans un idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité
 - C. la République française reconnaît le peuple corse, dans un idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité
15. L'article 16 de la Constitution relatif aux pouvoirs exceptionnels pouvant être confiés au Président de la République a été activé :
- A. jamais
 - B. une fois, en 1961
 - C. deux fois, en 1961 et 1968
16. Le Tribunal des conflits :
- A. tranche les conflits de compétence entre les juridictions de l'ordre judiciaire et les juridictions de l'ordre administratif
 - B. renvoie systématiquement l'affaire qui lui est soumise à un juge judiciaire ou administratif
 - C. n'est amené à rejuger une affaire que s'il a été saisi par le préfet

17. Les trois conditions permettant d'engager la responsabilité de l'administration sont :
- A. un préjudice, une faute, un lien de causalité
 - B. un préjudice, un fait générateur, un lien de causalité
 - C. un préjudice matériel réparable, un fait générateur, un lien de causalité
18. Les missions du Conseil d'Etat sont :
- A. conseiller le Gouvernement et le Parlement, juger les litiges relatifs aux actes de l'administration, gérer la juridiction administrative
 - B. conseiller le Gouvernement, juger tous les litiges relatifs aux actes de l'Etat, gérer la juridiction administrative
 - C. conseiller le Gouvernement, trancher certains litiges relatifs aux actes de l'administration, gérer la juridiction administrative
19. Le principe qui fonde la théorie de l'imprévision est :
- A. le principe de continuité
 - B. le principe de neutralité
 - C. le principe d'égalité
20. Un recours pour excès de pouvoir vise à obtenir :
- A. la sanction du fonctionnaire à l'origine de l'acte administratif objet du recours
 - B. la suspension d'un acte administratif
 - C. l'annulation d'un acte administratif
21. La procédure du référé liberté vise :
- A. une liberté fondamentale à laquelle un citoyen aurait porté atteinte de manière grave et manifestement illégale
 - B. une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté d'administration des collectivités territoriales
 - C. une liberté fondamentale à laquelle une administration aurait porté atteinte de manière grave et manifestement illégale
22. La norme communautaire d'application directe dans le droit interne français est :
- A. le règlement européen
 - B. la directive européenne
 - C. la jurisprudence du Conseil de l'Europe
23. L'un de ces principes n'organise pas le régime juridique du service public « à la française » :
- A. la mutabilité
 - B. la concurrence
 - C. la continuité
24. Un lanceur d'alerte protégé par la loi française est :
- A. une personne physique qui révèle ou signale une menace ou un préjudice graves pour l'intérêt général
 - B. une personne physique ou morale qui révèle ou signale une menace ou un préjudice graves pour l'intérêt général
 - C. exclusivement un agent public qui révèle ou signale, dans l'exercice de ses fonctions, une menace ou un préjudice graves pour l'intérêt général

25. Lequel de ces principes ne fait pas partie des principes fondamentaux du service public ?
- A. la continuité du service public
 - B. l'égalité devant le service public
 - C. la gratuité du service public
26. Un service à compétence nationale est :
- A. un service d'administration centrale dont la mission est de concevoir une politique publique
 - B. un service déconcentré de l'Etat réparti sur l'ensemble du territoire national
 - C. un service à vocation opérationnelle dont la compétence s'étend sur l'ensemble du territoire français
27. L'organisation des administrations centrales relève :
- A. du pouvoir constituant
 - B. du pouvoir réglementaire
 - C. du pouvoir législatif
28. L'avis du CESE doit être obligatoirement recueilli :
- A. sur tous les projets de plan et les projets de loi de programmation à caractère économique, social ou environnemental
 - B. sur tout projet ou proposition de loi
 - C. sur les projets de loi de programmation définissant les orientations pluriannuelles des finances publiques
29. Les personnels techniques des lycées sont recrutés et gérés par :
- A. le ministère de l'éducation nationale
 - B. les régions
 - C. les rectorats d'académie
30. Dans un ministère, le secrétaire général assure une mission :
- A. de responsable hiérarchique de tous les directeurs et directeurs généraux du ministère
 - B. de représentation du ministre et d'organisation de son Cabinet
 - C. de coordination des services et de modernisation du ministère
31. La collectivité chef de file en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires est :
- A. la région
 - B. le département
 - C. la métropole en tant qu'établissement public de coopération intercommunale
32. ~~Dans le cadre du contrôle de légalité, lorsqu'il juge irrégulier un acte d'une collectivité territoriale, le préfet :~~
- ~~A. doit adresser un recours gracieux à la collectivité~~
 - ~~B. doit immédiatement annuler l'acte irrégulier~~
 - ~~C. doit obligatoirement transmettre l'acte irrégulier au tribunal administratif~~
33. Quel est le statut de la Nouvelle-Calédonie ?
- A. une collectivité *sui generis*
 - B. un territoire d'outre-mer
 - C. un pays d'outre-mer

34. Le préfet est le représentant direct dans le département :
- A. du Président de la République
 - B. du Premier ministre et des ministres
 - C. uniquement du ministre de l'intérieur
35. Les services déconcentrés de l'éducation nationale, au niveau de l'académie, sont placés sous l'autorité :
- A. du directeur académique des services de l'éducation nationale
 - B. du recteur
 - C. de l'inspecteur d'académie
36. Le Défenseur des droits est :
- A. un délégué interministériel, placé sous la responsabilité hiérarchique du Premier ministre
 - B. un service placé sous l'autorité du Garde des sceaux, ministre de la justice
 - C. une autorité administrative indépendante
37. Un groupement d'intérêt public :
- A. est une structure de coopération entre personnes physiques ou morales dont l'objectif est de faciliter le développement économique d'entreprises par la mutualisation de ressources, matérielles ou humaines
 - B. permet à des partenaires publics et privés de mettre en commun des moyens pour la mise en œuvre de missions d'intérêt général
 - C. est un organisme de mécénat qui permet la mise à disposition d'un patrimoine au service d'une cause d'intérêt général. Il est créé par décret en Conseil d'Etat
38. Est justiciable devant la Cour de discipline budgétaire et financière :
- A. tout fonctionnaire ou agent civil ou militaire de l'Etat, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics
 - B. tout membre du Gouvernement, ministre ou secrétaire d'Etat
 - C. tout comptable public
39. Le bureau central des cultes, chargé des relations avec les autorités représentatives des religions présentes en France est, en application de la loi de 1905, rattaché :
- A. à l'Observatoire de la laïcité
 - B. au secrétariat général du Gouvernement
 - C. au ministère de l'intérieur
40. Le secrétariat général aux affaires européennes a essentiellement pour mission :
- A. de conduire les négociations au sein des instances du Conseil de l'Union européenne
 - B. de représenter le ministre chargé des affaires européennes auprès du Conseil de l'Union européenne
 - C. d'assurer la coordination interministérielle pour les questions européennes ainsi que pour les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques
41. La publication des lois et décrets au Journal officiel est assurée par :
- A. l'Imprimerie nationale
 - B. le secrétariat général du Gouvernement
 - C. le service de communication du cabinet du Premier ministre

42. Le démembrement d'une administration publique consiste à :
- A. supprimer un service public
 - B. confier tout ou partie de son activité à une institution de droit privé afin de bénéficier d'un régime juridique plus souple
 - C. modifier l'organisation d'une administration centrale
43. Les agences régionales de santé :
- A. sont des services déconcentrés de l'Etat
 - B. sont des groupements d'intérêt public créés par l'Etat et la Sécurité sociale
 - C. sont des établissements publics, dotés de l'autonomie morale et financière, placés sous la tutelle des ministères chargés des affaires sociales et de la santé
44. Les directions régionales des finances publiques sont placées sous l'autorité :
- A. du ministre chargé des comptes publics
 - B. des préfets de régions
 - C. de la Cour des comptes
45. Localement, la gestion opérationnelle de crise est assurée par :
- A. le maire de la commune concernée
 - B. le préfet de département
 - C. le directeur régional ou départemental du service ministériel concerné
46. Le comité de l'administration régionale :
- A. réunit, sous la présidence du préfet de région, les préfets de département et des directeurs régionaux des services de l'Etat
 - B. réunit, sous la présidence du préfet de région, les services de la préfecture et du conseil régional
 - C. est présidé alternativement par le préfet de région et par le président du conseil régional
47. Qu'institue la loi de transformation de la fonction publique de 2019 en matière de droit et d'inclusion des personnes handicapées ?
- A. Le comité interministériel du handicap
 - B. Le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
 - C. Le droit de consulter un référent handicap
48. Il est possible de devenir attaché d'administration hors classe de l'Etat par :
- A. l'inscription au tableau d'avancement
 - B. un concours
 - C. un examen professionnel
49. L'agence France Compétences créée par la loi du 5 septembre 2018 a pour mission principale :
- A. le développement de la formation initiale des étudiants
 - B. la régulation et le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage
 - C. la représentation de la francophonie dans le monde professionnel étranger
50. Quelle décision administrative ne relève pas d'une mesure disciplinaire ?
- A. La mise à la retraite d'office d'un agent public
 - B. La suspension d'un agent public
 - C. L'abaissement d'échelon d'un agent public

51. Depuis 2018, un fonctionnaire placé en disponibilité peut conserver ses droits à l'avancement d'échelon et de grade durant 5 ans dans le cas où :
- A. il exerce une activité professionnelle au cours de la période de disponibilité
 - B. il justifie d'une inscription dans un cycle de formation initiale au cours de la période de disponibilité
 - C. il est à moins de trois ans de son départ à la retraite
52. Que signifie l'acronyme RIFSEEP ?
- A. Régime interministériel lié à la fonction, aux sujétions, à l'expertise et à l'expérience professionnelle
 - B. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'emploi et de l'expérience professionnelle
 - C. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
53. Le gestionnaire d'un collège public est un agent :
- A. de l'académie
 - B. du conseil départemental
 - C. du conseil régional
54. Un fonctionnaire peut-il mener des activités à but lucratif dans le cadre du statut d'autoentrepreneur ?
- A. Non
 - B. Oui, selon des conditions fixées par la loi et le règlement
 - C. Oui, sans restriction
55. Les emplois de fonctionnaire des administrations publiques françaises sont ouverts :
- A. aux personnes de nationalité française exclusivement
 - B. aux personnes de nationalité française et à celles disposant d'un titre de séjour en France, quelle que soit leur nationalité
 - C. aux personnes de nationalité française et, sauf exception, aux ressortissants des Etats membres de l'Union européenne
56. La loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires :
- A. ne s'applique pas aux militaires
 - B. oblige tout agent public à dénoncer les faits pénalement répréhensibles dont il a connaissance
 - C. permet à un agent lanceur d'alerte de dénoncer un conflit d'intérêt
57. Quelle est la durée annuelle de travail effectif des agents civils de l'Etat ?
- A. 1 807 heures
 - B. 1 607 heures
 - C. 1 706 heures
58. Les listes des candidats aux élections professionnelles sont composées :
- A. d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part des femmes et des hommes inscrits sur les listes électorales
 - B. d'un nombre paritaire de femmes et d'hommes
 - C. d'un nombre de femmes au moins égal à 40 % des candidats

59. Que désigne l'acronyme GVT ou glissement vieillissement technicité ?
- A. Le système de gestion et de vérification des traitements des fonctionnaires
 - B. Le garant de la valeur technique du point d'indice de la fonction publique
 - C. L'effet sur la masse salariale des avancements à l'ancienneté et des promotions
60. Les comités sociaux d'administration, nouvelles instances de dialogue social, sont mis en place dans la fonction publique d'Etat :
- A. dès 2021
 - B. en 2022
 - C. en 2023

Finances publiques

61. Qui est l'ordonnateur au sein d'un EPLE ?
- A. L'agent comptable
 - B. Le chef d'établissement, proviseur ou principal
 - C. Le gestionnaire
62. Que signifie le principe d'universalité en matière de finances publiques ?
- A. La durée de l'exercice budgétaire est fixée à un an
 - B. L'ensemble des dépenses et des recettes doit figurer dans un document unique
 - C. Il ne doit pas y avoir de compensation entre dépenses et recettes de l'Etat, ni affectation d'une recette à une dépense déterminée
63. À quoi correspond la gestion de fait ?
- A. Aux opérations dont les comptables publics sont chargés
 - B. À l'ordre donné par l'ordonnateur au comptable de payer une dépense
 - C. Au maniement de deniers publics par une personne qui n'a pas la qualité de comptable public
64. Qui certifie les comptes de l'Etat ?
- A. La Cour des comptes
 - B. Le Parlement
 - C. Le Président de la République
65. S'agissant des finances publiques des Etats membres, le traité de Maastricht de 1992 fixe les critères de convergence suivants :
- A. un déficit public annuel inférieur à 6 % du PIB, une dette publique inférieure à 90 % du PIB
 - B. un déficit public annuel inférieur à 3 % du PIB, une dette publique inférieure à 60 % du PIB
 - C. un déficit public annuel inférieur à 5 % du PIB, une dette publique inférieure à 40 % du PIB
66. Le contrôle budgétaire d'une commune relève de la compétence :
- A. du directeur départemental des finances publiques
 - B. du comptable public de la commune
 - C. du préfet en lien avec la chambre régionale des comptes
67. La loi organique relative aux lois de finances introduit une nouvelle nomenclature budgétaire qui se décline en :
- A. missions et programmes
 - B. missions et projets
 - C. programmes et actions
68. Parmi ces propositions, laquelle ne relève pas des « impôts et taxes affectés » :
- A. la contribution sociale généralisée
 - B. l'impôt sur le revenu
 - C. la contribution solidarité autonomie
69. Lequel de ces principes n'est pas un principe budgétaire de nos finances publiques ?
- A. Le principe de sincérité
 - B. Le principe de réciprocité
 - C. Le principe d'annualité

70. Le projet de loi de finances doit être examiné en premier lieu par :
- A. l'Assemblée nationale
 - B. le Sénat
 - C. peu importe pourvu que la règle de 70 jours d'examen soit respectée
71. Les impôts directs locaux constituent le socle de l'autonomie financière reconnue aux collectivités territoriales par l'article 72-2 de la Constitution. À ce titre, une collectivité territoriale peut :
- A. créer un impôt pour équilibrer son budget
 - B. créer un impôt, déterminer son assiette et le taux d'imposition
 - C. déterminer l'assiette et le taux d'imposition dans les limites prévues par la loi
72. L'impôt de solidarité sur la fortune :
- A. a été remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière
 - B. a été totalement supprimé
 - C. a été remplacé par l'impôt de financement de l'investissement
73. Le premier budget de l'Etat voté et exécuté selon les principes de la LOLF est celui de l'année :
- A. 2001
 - B. 2006
 - C. 2010
74. L'article 40 de la Constitution interdit aux amendements parlementaires :
- A. d'aggraver les charges publiques
 - B. d'augmenter les ressources publiques
 - C. de diminuer les charges publiques
75. Dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances, les lettres de cadrage sont envoyées par :
- A. le Premier ministre aux différents ministres
 - B. le Président de la République au Premier ministre et au ministre des finances
 - C. le Premier ministre aux préfets de région
76. Qu'est-ce que la fongibilité asymétrique ?
- A. La possibilité de répartition des crédits sur l'ensemble des titres
 - B. L'augmentation des crédits par anticipation de l'année suivante
 - C. La redistribution des crédits au sein d'un titre, ou d'un titre vers un autre à l'exception du titre 2 (dépenses de personnel)
77. Une fois la loi de finances adoptée définitivement par le Parlement, les parlementaires peuvent la déférer devant :
- A. le Conseil d'Etat
 - B. le Conseil constitutionnel
 - C. la Cour des comptes
78. Quelle collectivité publique peut présenter un budget en déséquilibre ?
- A. La région
 - B. La commune
 - C. L'Etat

79. Le Premier ministre a dévoilé le plan de relance doté de 100 milliards d'euros dont 40 milliards issus de l'Union européenne. Comment s'appelle ce plan?
- A. Plan de Relance
 - B. France Relance
 - C. Soutenir la France
80. Quel est le premier poste de dépense de l'Etat en 2019 ?
- A. L'éducation et la recherche
 - B. La charge de la dette
 - C. La défense et la sécurité

Organisation, fonctionnement et politiques des institutions européennes

81. La convention d'application des accords de Schengen est entrée en vigueur en :
- A. 1985
 - B. 1990
 - C. 1995
82. L'autorité bancaire européenne a son siège à :
- A. Paris
 - B. Francfort
 - C. Londres
83. De quand date la première élection du Parlement européen au suffrage universel ?
- A. 1974
 - B. 1979
 - C. 1986
84. Parmi les pays suivants ayant déposé leur candidature à l'Union européenne, lequel a suspendu les négociations d'adhésion et s'est retiré du processus ?
- A. La Turquie
 - B. L'Islande
 - C. La Macédoine du Nord
85. Le Conseil européen :
- A. n'est pas une institution de l'Union européenne
 - B. est une institution de l'Union européenne depuis les traités de Rome
 - C. est une institution de l'Union européenne depuis le traité de Lisbonne
86. Le traité de Lisbonne est :
- A. le traité fondateur de l'Union européenne
 - B. le traité actuellement en vigueur
 - C. le traité qui a précédé le traité de Maastricht
87. Qui n'a pas été président de la Commission européenne ?
- A. Jacques Delors
 - B. François-Xavier Ortoli
 - C. Simone Veil
88. Le président de la Commission européenne :
- A. définit les orientations dans le cadre desquelles la Commission exerce sa mission
 - B. définit les orientations de l'Union européenne
 - C. préside les sommets de la zone euro
89. Combien l'Union européenne compte-t-elle de langues officielles ?
- A. 24
 - B. 3
 - C. 12

90. ~~Quand se tiendra la prochaine présidence française du Conseil de l'Europe ?~~
~~A. Au cours du deuxième semestre 2022~~
~~B. Au cours du premier semestre 2024~~
~~C. Au cours du premier semestre 2022~~
91. Depuis le traité de Lisbonne, quelle politique échappe encore à la Cour de justice de l'Union européenne?
 A. La politique monétaire
 B. La politique étrangère et de sécurité commune
 C. La politique commerciale
92. Les accords commerciaux et de partenariat économique de l'Union européenne conclus par la Commission avec des pays tiers doivent être ratifiés :
 A. par les parlements des Etats membres
 B. par le Parlement européen
 C. par le Parlement européen et les parlements des Etats membres
93. Qui sont les membres du Conseil européen ?
 A. Les chefs d'Etat ou de gouvernement, le président du Conseil européen et le président de la Commission européenne
 B. Les chefs d'Etat et le président du Conseil de l'Union européenne
 C. Les chefs d'Etat ou de gouvernement, le président du Conseil de l'Europe et le président de la Commission européenne
94. La Cour de Justice de l'Union européenne siège :
 A. à Bruxelles
 B. à Luxembourg
 C. à Strasbourg
95. Le Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité est :
 A. Josep Borrell Fontelles
 B. Catherine Ashton
 C. Ursula Von der Leyen
96. La politique agricole commune comprend :
 A. des quotas laitiers
 B. des subventions exclusivement à l'exportation
 C. des subventions directes
97. L'euro est en circulation sous forme fiduciaire depuis :
 A. 2002
 B. 1999
 C. 1995
98. Quel Etat ne fait pas partie de l'espace Schengen ?
 A. La Norvège
 B. L'Irlande
 C. L'Estonie

99. Quel est l'instrument de base de codification des valeurs et droits fondamentaux de l'Union européenne ?
- A. L'article 7 du traité de l'Union européenne
 - B. La charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
 - C. La convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales
100. L'arrêt CJCE du 15 juillet 1964 Costa c/ Enel consacre :
- A. l'effet direct des normes communautaires
 - B. un privilège de juridiction sur les questions de droit communautaire
 - C. la primauté du droit communautaire sur le droit interne

Culture numérique

101. Qu'est-ce qu'une donnée ouverte (en anglais « *open data* ») ?
- A. Une donnée librement accessible et réutilisable
 - B. Une définition en ligne modifiable par tout internaute
 - C. Un système de partage de données en ligne
102. Qu'est-ce que le hameçonnage (en anglais « *phishing* ») ?
- A. Un procédé informatique permettant d'intercepter des courriels privés sur internet
 - B. Une technologie relevant de la cybercriminalité consistant à obtenir frauduleusement des données personnelles auprès d'un internaute
 - C. Une technique permettant de pirater des séries ou des films sur internet, en ayant recours aux échanges de pair à pair
103. Quelle autorité est chargée de lutter contre le piratage informatique ?
- A. ARCEP
 - B. HADOPI
 - C. Défenseur des droits
104. Comment appelle-t-on, en anglais, le matériel physique constituant les ordinateurs de bureau et les terminaux :
- A. software
 - B. computer engineering
 - C. hardware
105. Qu'appelle-t-on un spam ?
- A. Un programme malveillant
 - B. Un courriel indésirable
 - C. Un dysfonctionnement informatique
106. Que signifie le "www" précédant la plupart des adresses URL sur internet ?
- A. Web World Wide
 - B. World With Web
 - C. World Wide Web
107. Vous rédigez un courriel avec des destinataires en "Cci". Que désigne ce champ ?
- A. Les destinataires invisibles pour les autres destinataires
 - B. Le destinataire principal
 - C. Les destinataires secondaires, en copie du courriel
108. Que signifie « l'erreur 404 » dans le protocole de communication http sur le réseau internet ?
- A. La ressource n'existe pas à l'adresse demandée
 - B. L'accès à la ressource est soumis à autorisation
 - C. La ressource a été déplacée vers une nouvelle adresse

109. Lors de leur navigation, les internautes laissent des traces informatiques. Cet ensemble d'informations est recueilli à l'aide d'un témoin de connexion appelé :
- A. tracker
 - B. cookie
 - C. data compileur
110. Un proxy est :
- A. un serveur qui fait l'intermédiaire entre un réseau local privé et le réseau internet
 - B. un câble permettant de brancher son ordinateur sur le réseau internet
 - C. un code qui permet de savoir à partir de quel ordinateur, dans quel pays, quelle ville, une connexion a été établie
111. La désignation d'un délégué à la protection des données est-elle obligatoire au sein des organismes et autorités publics ?
- A. Non
 - B. Elle est fortement recommandée
 - C. Oui
112. Le droit à la déconnexion est :
- A. la possibilité pour un employeur de mettre fin à la connexion sur internet d'un agent pour des motifs déontologiques
 - B. le droit pour un agent de ne pas être en permanence joignable pour des motifs liés à l'exécution de son travail
 - C. le droit pour un agent d'être en télétravail sans avoir accès systématiquement à un poste informatique
113. Qu'est-ce que FranceConnect ?
- A. Une solution proposée par l'Etat pour sécuriser et simplifier la connexion à plus de 700 services en ligne
 - B. La plateforme d'accès à internet de la fonction publique d'Etat
 - C. Le réseau social des agents de la fonction publique d'Etat
114. La loi « pour un Etat au service d'une société de confiance » reconnaît :
- A. le droit pour l'utilisateur de démontrer la mauvaise foi de l'administration
 - B. l'absence de sanction lors de la première erreur commise de mauvaise foi par l'utilisateur
 - C. le principe "dites-le nous une fois", qui contribue à la réduction de la charge administrative pour les usagers en réduisant la redondance des informations demandées
115. En matière de communication des documents administratifs, l'administration doit :
- A. assurer le droit d'accès aux documents inachevés
 - B. assurer la diffusion des documents autorisés sans masquer aucune information
 - C. assurer le droit d'accès aux documents rattachés à une décision définitive et non couverte par un secret protégé
116. Où trouve-t-on sur internet les offres d'emploi de la fonction publique ?
- A. Sur le site "Priorité à l'emploi public", qui publie les postes vacants ou susceptibles d'être vacants destinés aux trois catégories d'agents
 - B. Sur le site "Place de l'emploi public" qui affiche les offres d'emploi des trois fonctions publiques
 - C. Sur le site "Place des emplois publics" qui rend visible les offres destinées aussi bien aux titulaires qu'aux contractuels de la fonction publique d'Etat.

117. Vous êtes en poste au sein de la direction des sécurités d'une préfecture. La mairie du chef-lieu de département vous fait part de son souhait de mettre en place, au sein de sa commune, un système de vidéoprotection associé à un dispositif de reconnaissance faciale. Vous informez votre interlocuteur que ce dernier dispositif :
- A. peut être déployé après une simple délibération du conseil municipal
 - B. peut seulement faire l'objet d'une expérimentation strictement encadrée
 - C. est strictement interdit
118. Quel est l'objectif du programme « Tech.gouv » ?
- A. Accélérer la transformation numérique du service public
 - B. Renforcer la coordination entre les acteurs de la cybersécurité en Europe
 - C. Déployer la 5^e génération des standards pour la téléphonie mobile
119. Qui est concerné par le règlement général sur la protection des données ?
- A. Tous les organismes établis seulement sur le territoire de l'Union européenne dont l'activité cible directement les résidents européens
 - B. Tous les organismes établis n'importe où dans le monde
 - C. Tous les organismes établis sur le territoire de l'Union européenne et tous les organismes implantés hors de l'Union européenne dont l'activité cible directement les résidents européens
120. L'illectronisme est :
- A. la difficulté ou l'incapacité que rencontre une personne à utiliser les appareils numériques et outils informatiques
 - B. le refus d'un agent public d'utiliser une application électronique
 - C. le fait pour un usager de ne pas avoir accès aux démarches administratives électroniques